de la concierge, qui lui déclara avoir vu le jeune homme rentrer la veille, ayant l'air tout heureux.

— Il est assurément chez lui, dit-elle. Je suis levée depuis quatre heures du matin, et je ne l'ai point vu descendre.

M. R... remonta, frappa de nouveau, appela à plusieurs reprises. Léopold ne répondait pas.

— C'est étrange, pensa M. R..., qu'un pressentiment funèbre assiégeait.

Il se décida à enfoncer la porte. Léopold était étendu dans son lit, inanimé. Un médecin, mandé à la hâte, ne put que constater la mort. L'infortuné jeune homme avait pendant la nuit succombé à la rupture d'un anévrisme.

On comprend le désespoir de la fiancée.

— CHRONIQUE DES TRIPOTS. — La lugubre série continue à se grossir.

Un malheureux jeune homme, après s'être fait décaver dans un tripot de l'avenue des Philosophes — surnommé ainsi à cause des grecs qui y ont établi leur gîte — s'est pendu lundi dans un kiosque, faisant partie d'une habitation de plaisance, située dans l'île de Beauté, à Nogent.

Ce suicide a vivement ému le propriétaire de la « villa » et tous les habitants de la paisible commune.

Le corps a ramené à Paris.

Il est bien à craindre que ce nouvel exemple ne serve pas plus que les précédents aux infortunés pigeons, saisis par la passion du jeu, et qui vont se faire quotidiennement plumer, en affrontant les rigueurs du tapis vert — et le talent des « joueurs plus habiles qu'eux.

— LE CRIME DU PECQ. — Ainsi que cela a lieu dans certaines affaires, on donne aux inculpés quelques douceurs, qui n'ont d'autre but que de les amener à faire des aveux. On a demandé à chacun d'eux ce qu'il désirait.

Chose incroyable et pourtant vraie, la femme Fenayron s'est plainte que les livres qu'on mettait à sa disposition étaient trop sérieux ; elle demandait des romans. Comme bien l'on pense, il lui a été répondu que les règlements s'y opposaient.

L'ex-pharmacien a beaucoup insisté pour avoir de quoi fumer. Il voulait aussi un couteau, ce qui lui a été refusé. On lui a répondu qu'il s'était montré trop exalté en apprenant que sa femme avait fait des aveux complets.

Quant à Lucien Fenayron, il a répondu qu'il n'avait besoin de rien.

Dimanche, un grand nombre de curieux sont allés à Chatou pour voir, rue d'Epremesnil, la maison où a été commis le crime.

C'était un défilé sans fin de curieux appartenant à toutes les classes de la société. Les marchands de vins et restaurants de la localité ont fait une recette énorme.

— HORRIBLE MORT. — A trois kilomètres de Pouilly, une sinistre découverte a été faite dans une des cabutes construites au milieu des vignes. Un cadavre se trouvait engagé dans la cheminée de cette cabane, et si étroitement qu'il a fallu tout démolir pour le retirer.

C'était le corps d'un jardinier, âgé de vingt et un ans, nommé Dumoret.

Il aura voulu pénéter par la cheminée dans la maisonnette, dont la porte était fermée, et il a été pris comme dans une gaine, sans pouvoir ni remonter ni descendre. Le malheureux a dû endurer des angoisses atroces et une bien douloureuse agonie.

La mort remontait à douze ou quatorze heures quand le cadavre a été découvert.

— L'ÉBOULEMENT DE LA MORGUE. — Avant-hier après-midi, tout d'un coup et sans que rien ait pu faire prévoir cet accident, le parquet de la salle d'exposition de la Morgue qui mesure plus de soixante mètres carrés de superficie a disparu dans un trou de quatre mètres de profondeur.

Il n'y avait pas d'exposition, parceque les corps sont tenus depuis quelque temps dans une autre salle, enfermés dans des appareils frigorifiques.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais, si l'effondrement s'était produit une heure plus tard, il aurait eu les plus graves conséquences, car, à cet instant, de nombreux élèves en médecine s'y seraient trouvés réunis pour assister au cours de M. Brouardel.

Les batiments de la Morgue sont de construction récente et ne datent que de 1864. Actuellement, on y fait de grands travaux pour l'installation des appareils frigorifiques.

TRIBUNAUX

Condamnation à mort

Rodez, 23 juin.

La cour d'assises de l'Aveyron a condamné à mort le nommé Mezy, reconnu coupable d'un double assassinat.

COUR D'ASSISES DES VOSGES

Affaire Martiné. — Empoisonnement d'une jeune fille.

Epinal, 23 juin.

Les débats du procès d'Elouard Martiné soupçonné d'avoir empoisonné son frère et accusé d'avoir empoisonné sa nièce pour toucher des primes d'assurances sur la vie, ont attiré à l'audience une affluence énorme.

Martiné est un homme d'une quarantaine d'années, très petit et très barbu, au regard fuyant et à la physionomie assez fausse.

M. le conseiller Mahieu, de la cour de Nancy, préside les débats et, après la lecture de l'acte d'accusation, procède immédiatement à l'interrogatoire :

» D. Vous êtes né en 1843, à Tendon (Vosges) vous appartenez à une bonne famille de cultivateurs ; quand à vous, vous avez essayé des différents métiers ; vous n'avez jamais subi de condamnation, mais votre réputation était déplorable. Par votre mauvaise conduite et vos habitudes de dissipation, vous vous êtes réduit peu à peu à la gêne, presque à la misère, et, en dernier lieu vous étiez réellement traqué par vos créanciers. — R. Je gagnais de l'argent dans les assurances.

» D. Oui vous faisiez le métier d'assurer les gens sur la vie, en stipulant généralement que le montant de l'assurance vous reviendrait si vous surviviez à vos clients ? — C'était pour rendre service aux amis.

» D. Et à vous surtout n'est-ce pas (Rires.)

» Vous avez, même à plusieurs reprises, extorqué des assurances à votre profit à des gens que vous aviez grisés au préalable ? — R. Jamais.

M. le président rappelle qu'en 1879, l'accusé a fini par décider son propre frère à signer une police d'assurance à son bénéfice.

» D. Votre frère résistait beaucoup, vous avez fini par triompher de ses répugnances, et ce malheureux est mort chez vous, trois mois après avoir contracté une assurance de 20,000 francs, dont le capital devait vous revenir.

» Quand, plus tard, votre nièce, mourut d'une façon également mystérieuse, on exhuma les restes de votre frère, et l'analyse chimique y fit découvrir des traces d'arsenic. — R. Je suis innocent de la mort de mon pauvre frère, innocent, messieurs, innocent! »

L'accusé répète trois fois le mot en élevant les bras au ciel.

M. le président arrive à ce qui fait l'objet précis du débat, l'empoisonnement d'Ernestine Martiné, nièce de l'accusé :

» Quand votre frère fut mort, vous avez insisté pour que sa fille vînt habiter avec vous. Elle a refusé ; elle était établie comme modiste à Brugères, et vous lui inspiriez, du reste, assez peu de sympathie.

» Vous avez du moins fait en sorte de la voir fréquemment, vous affectiez une vive tendresse pour elle, et vous alliez passer de temps en temps qu'ère ou cinq jours dans sa maison.

» Ernestine est morte subitement dans la nuit du 7 au 8 juillet 1881. Vous l'aviez assurée sur la vie pour 12,000 francs quelques mois auparavant, toujours à votre profit.

» Dans quel but cette assurance ? Votre nièce avait vingt ans ; vous en aviez alors trente-huit. Il y avait peu d'apparence que cette jeune fille mourût avant vous. — R. C'est sur sa demande persistante que je l'ai assurée.

» D. Ernestine, avant la mort de son père, avait toujours eu une santé excellente. Depuis, elle se plaignait de temps en temps de vomissements violents, et ces vomissements coïncidaient toujours avec vos séjours chez elle. Mais arrivons au moment de la mort, à la soirée du 7 juillet 1881.

» Vous avez dîné avec la jeune fille, puis vous êtes allé au café jusqu'à 10 heures.

» Vous étiez à peine rentré que des voisins ont entendu des cris de détresse qui partaient de la chambre de votre nièce.

» Martiné. — Quand je suis rentré, Ernestine étouffait. Elle m'a demandé un verre d'eau, que je lui ai donné avec une cuillerée d'une potion calmante qu'elle prenait fréquemment. Peu après, elle tomba morte. (Sensation).

Martiné fait ce récit d'une voix entrecoupée, avec une grande volubilité, sur un ton très bas :

» M. le président. — Lorsque les voisins ont été appelés par vous, le cadavre était déjà froid; quant à vous, vous n'avez fait venir le médecin que le lendemain à sept heures du matin.

» Vous eussiez pu le mander aussitôt que la jeune fille fut tombée inanimée sur le parquet.

» Peut-être n'était ce pas la mort, mais une syncope! Vous pouviez du moins l'espérer! — R. Je voyais bien qu'elle était morte. Il était onze heures du soir. A quoi bon aller réveiller un médecin ?

» D. Vous avez eu plus de hâte à vous procurer le certificat de décès nécessaire pour toucher la prime d'assurance. Vous étiez alors très inquiet, très agité.

» Cette surexcitation augmenta encore quand le jour de l'enterrement, le juge de paix vint apposer les scellés sur le cercueil.

» Mais, une première autopsie n'ayant donné aucun résultat au point de vue de la découverte du poison, vous avez repris votre sang-froid. Vous aviez même peine à dissimuler votre contentement, et c'est avec une sorte de joie que vous êtes allé trouvé à Remiremont l'inspecteur de la Compagnie d'assurances, auquel vous avez dit :

» ... A propos, ma nièce est morte.

» Dites plutôt, répondit l'inspecteur, que votre nièce est morte à propos. »

M. le président rappelle qu'une seconde autopsie a permis de découvrir dans le cadavre d'Ernestine Martiné des traces évidentes de strychnine et d'arsenic.

L'audience continue par la lecture de divers documents relatifs au passé et à la conduite habituelle de Martiné. On entendra ensuite les médecins experts.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service spécial*)

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Londres, 23 juin, 9 h. 16 m.

Le *Times*, parlant du prétendu refus de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie, de prendre part à la conférence, dit que si elle ne se réunit pas, l'Angleterre recouvrera sa liberté d'action et sera libre de reprendre la situation qu'elle avait dans le début Ce n'est pas que l'Angleterre veuille en une fois recouvrer la situation qu'elle avait avant sa coopération avec la France.

Mais elle en sera plus près que jamais. En présence de l'hostilité de quelques puissances, le gouvernement aura à décider s'il ne conviendrait pas de se déclarer hardiment pour le principe d'une action indépendante.

Que la conférence se réunisse ou non, le moment est venu pour le gouvernement britannique de regarder les événements en face, d'en reconnaître l'extrême gravité et de décider la conduite que les intérêts du pays commandent de tenir.

Alexandrie, 23 juin.

En réponse à la dépêche du Sultan à Dervich-Pacha, Arabi se déclare prêt à se rendre à Constantinople sur l'invitation de Sa Hautesse, mais il fait observer que l'armée ne lui permettra pas de quiter le pays.

On assure que les agents diplomatiques français et anglais seraient opposés à la formation, pendant la crise actuelle, de la commission d'enquête sur les évènements du 11 juin. Néanmoins, les consuls étrangers recevront les dépositions de leurs compatriotes restés en Egypte.

Madrid, 23 juin, 10 h. matin

La presse madrilène s'occupe beaucoup de la réponse habile faite hier par le ministre des affaires étrangères, à propos de la possibilité de l'admission de l'Espagne à la conférence de Constantinople, à la suite d'une invitation de certaines puissances. Le ministre ne niait que des pourparlers eussent eu lieu entre les représentants espagnols et les gouvernements étrangers, tout en affirmant que l'Espagne n'avait en aucune façon sollicité sa participation à la conférence.

Malgré la réserve gardée par le ministre, la presse de l'opposition demande des éclaircissements, et le langage des journaux démontre que l'on se préoccupe sérieusement en Espagne des complications éventuelles que le fanatisme musulman pourrait provoquer dans le nord de l'Afrique. Au fond de tout cela, on aperçoit une certaine méfiance envers la France à cause du Maroc.

Chambre des Communes

Londres, 23 juin, 7 h. 40 m. soir

M. Gladstone répondant à sir Stafford North cote, dit que la Porte fait actuellement des objections à la réunion de la conférence, mais que le cabinet n'a aucune connaissance de la nouvelle circulaire de la Porte, publiée par les journaux.

Parlant du retard de l'Autriche à adresser des instructions à son représentant, M. Gladstone dit qu'il n'y a aucune raison de supposer que l'Autriche prendra une position isolée.

« Quand au maintien de l'ordre en Egypte, dit M. Gladstone, nous comptons d'abord qu'il sera maintenu par le gouvernement de fait. Nous comptons ensuite sur les mesures que prendra la conférence, mais si le gouvernement ne maintient pas l'ordre, nos agents en Egypte ont reçu des instructions suffisantes pour remédier à cette situation.»

M Gladstone constate que la question entière du contrôle et la neutralisation du Canal de Suez, sont en dehors de l'objet de la conférence.

Sir Charles Dilke dit que les contrôleurs ont reçu l'ordre de s'abstenir de participer aux conseils des ministres égyptiens, parce que leur participation renforcerait le parti militaire et affaiblirait le contrôle.

M Chaplin annonce qu'il proposera lundi une résolution, portant que la Chambre des communes regarde avec anxiété la position des nationaux anglais en Egypte, et qu'il croit nécessaire de prendre des mesures promptes et décisives.

Chambre des Lords

Lord Granville dit que la réunion de la conférence n'implique nullement un manque de respect aux droits souverains du Sultan.

Lord Salisbury critique vivement la conférence et la politique du cabinet. Il dit que la conférence est une atteinte portée aux droits du Sultan et une imprudence. L'Angleterre doit soutenir le Khédive, destituer Arabi et rétablir le *statu quo*, sous peine de perdre tout son prestige.

Lord Granville blâme une telle discussion, comme nuisible à l'intérêt public. Il confirme que l'Autriche adhère à la conférence.

Berlin, 23 juin, 8 h. soir.

L'ambassade turque, amenant les cinq chevaux donnés par le Sultan à l'Empereur, est arrivée. Elle ira à Ems.

Les journaux la disent chargée d'une mission politique confidentielle.

Le *Figaro* dit que la Porte prépare une nouvelle circulaire protestant contre la réunion de la conférence ; il ajoute que Bismarck fait tous ses efforts pour détacher la France de l'alliance anglaise.

La conférence

Paris, 24 juin.

L'ambassadeur d'Autriche ayant reçu vendredi les instructions qui lui manquaient, la conférence s'est réunie le même jour à trois heures chez M. Corti.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La commission du budget

Paris, 23 juin, 3 heures.

Ce matin, la commission de la magistrature a entendu M. Corentin-Guyho, qui a proposé un système transitoire tendant à réduire a cinq le nombre des conseillers jugeant dans les cours et décidant que, dans les trois mois, un règlement d'administration publique déterminera provisoirement, dans chaque cour et chaque tribunal, le nombre des chambres et des siéges pouvant être supprimés.

Le projet autorise le garde des sceaux à mettre d'office à la retraite les magistrats des siéges suprimés ; en outre, la mise à la retraite pourra s'appliquer à tous les autres magistrats dans la proportion du nombre des siéges supprimés.

La majorité de la commission incline à accepter ce système ; mais elle veut savoir auparavant si le garde des sceaux l'accepte et elle a chargé son président d'écrire à M. Humbert pour lui demander de venir conférer avec elle à ce sujet.

Ajoutons à ce propos que tous les journaux ont commis, il y a deux jours une erreur en disant que la commission avait « attendu vainement » M. le garde des sceaux. M. Humbert n'est pas venu parce qu'il n'avait pas été convoqué.

M. le ministre de la justice, à propos duquel on a parlé d'une manière assez inexacte de « congé », est en ce moment dans une situation qu'il est trop facile d'expliquer.

Il avait fait valoir, auprès de M. le président de la République, deux raisons pour donner sa démission : l'une tirée du vote de la Chambre sur la loi de la magistrature ; l'autre tirée de l'état de sa santé qui exigeait un traitement prompt et rigoureux.

Il a, sur les instances du président de la République, retiré sa démission et il est allé, sur ses conseils, se soigner dans sa maison de campagne de Melun, où son chef de cabinet lui apporte tous les jours le portefeuille de son ministère.

3 heures, 20.

M. Jules Ferry est également entendu aujourd'hui par la commission du budget, au sujet du surcroît de dépenses qu'entraînera l'application de la loi sur la gratuité de l'instruction primaire.

Il paraît que, pour assurer aux instituteurs le supplément de traitement qu'ils tenaient des communes, il faudra 18 millions.

Le droit d'association

Paris, 23 juin, 2 heures 10.

La commission relative au droit d'association examine et discute les termes du rapport de M. Marcel Barthe, sur les syndicats professionnels.

Une récompense tardive

Paris, 23 juin.

Une réunion doit avoir lieu aujourd'hui dans les bureaux de la Chambre des députés, au sujet d'une récompense nationale à accorder aux petites filles de Nicolas Le Blanc, inventeur de la soude artificielle. Ce savant a donné pour rien au Comité de salut public le secret de son procédé, pour concourir à la défense de la patrie en danger, et M. J.-B. Dumas a constaté, depuis, que le procédé de Nicolas Le Blanc avait économisé un «milliard» de dépenses annuelles à l'industrie.

Le recrutement de l'armée

Paris, 24 juin.

La sous-commission de recrutement réunie sous la présidence de M. Gambetta a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter le nombre des dispensés à titre de soutiens de famille, mais elle demande que la taille minimum exigée pour être soldat soit portée à 1 mètre 55.

NOUVELLES DIVERSES

La distribution des récompenses au Salon

Aujourd'hui a eu lieu la distribution solennelle des récompenses aux lauréats du salon. Le discours de M. Ferry félicite l'association des artistes de sa constitution définitive, et il l'assure de son concours.

La proclamation des lauréats est faite ensuite. Plusieurs artistes, parmi lesquels Gervex, Picle, Rapin et Roll seront décorés à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Une bonne mesure

Le gouvernement se propose de demander aux Chambres un crédit pour venir en aide aux parents des victimes de la mission Crevaux.

Les congés des lycéens

Un congé de trois jours sera accordé dans tous les lycées de l'Etat, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Mort de M. Toupet des Vignes

Paris, 23 juin.

M. Toupet des Vignes, sénateur des Ardennes, questeur du Sénat, est mort cette nuit, à deux heures, à Montbijou, près Givet (Ardennes).

La main mystérieuse

D'une lettre particulière venant d'Egypte, le *Fremdenblatt*, de Vienne, extrait ce qui suit :

« Tandis que les Français et les Anglais quittent l'Egypte en masse, les Allemands et les Autrichiens continuent à y vivre dans le plus grand calme. C'est que nos compatriotes et leurs frères d'Allemagne sont très aimés des Orientaux.»

Mouvement militaire

Paris, 23 juin, 11 h. soir.

L'*Officiel* publie ce matin un mouvement militaire, portant sur les chefs de bataillons et les capitaines.

Qu'est-ce que cela signifie ?

On lit dans la *Patrie* :

« Serait-il indiscret d'adresser de nouveau cette question au ministre de la guerre ?

» Est-ce pour assister exclusivement à la revue du 14 juillet, que des troupes prises dans les garnisons avoisinant Paris arriveront dans cette ville vers le 10 juillet ?

» L'artillerie, qui n'est pas oubliée, bien entendu, serait casernée à l'Ecole militaire et à Vincennes.»

M. Roustan à la Maison-Blanche

M. Roustan a présenté, le 22 juin, ses lettres de créance au président Arthur.

L'affaire Meiling

Nous avons raconté, l'autre jour, qu'un pilote en chef du port de Kiel, nommé Meiling, a été arrêté et va passer en conseil de guerre, pour avoir vendu des plans de la marine militaire allemande au gouvernement russe, pour la somme de cent cinquante mille roubles.

La *Correspondance hambourgeoise* donne les détails suivants sur la façon dont cette trahison a été découverte :

« Il y a quelque temps déjà, un employé subalterne de l'ambassade russe à Berlin se présenta au Ministère de la marine, et demanda à parler au ministre, M. Stosch.

» Il fut éconduit et revint pendant plusieurs jours, toujours avec le même insuccès.

» Enfin, le dernier jour il attendit pendant trois heures à la porte du Ministère, s'approcha de M. Stosch, au moment où il sortait, et lui fit immédiatement connaître l'objet de sa visite.

» Le ministre se fit adresser un rapport sur l'affaire, et l'enquête faite démontra que le timonnier en chef Meiling avait soustrait les documents que l'on sait, et en avait vendu une copie à l'ambassade russe pour le prix de 150,000 roubles. »

Le monome de Pippos

Paris, 23 juin.

Les compositions de dessin, en vue de l'admission à l'Ecole polytechnique, ayant pris fin ce matin, les candidats ont exécuté cette après-midi le monome traditionnel.

Tout s'est passé très pacifiquement; les jeunes gens avaient d'ailleurs demandé à M. Camescasse l'autorisation de faire cette manifestation consacrée par l'usage. Le préfet de police avait répondu qu'il ne mettrait pas d'obstacle au monome, à la condition qu'on s'abstiendrait de tout ce qui pourrait troubler le bon ordre.

Louise Michel à Marseille

Marseille, 23 juin

Mlle Louise Michel est arrivée ici hier soir.

Elle a été reçue à la gare par les délégués du cercle Esquiros et du cercle des Boulangers, des délégués de la Chambre syndicale des ouvrières, etc.

Elle s'est rendue de la gare au cercle Esquiros où elle a prononcé une courte allocution, dans laquelle elle a déclaré qu'il était temps de se concerter entre révolutionnaires pour voir s'il ne convenait pas de substituer à la République autocratique actuelle le règne de la justice et de l'égalité.

Mlle Louise Michel fera ce soir une conférence au cercle des Boulangers.

Mise en liberté du capitaine Didier

Nous avons mentionné, il y a quelques jours, la condamnation et l'emprisonnement en Italie d'un officier français, M. Victor Didier, pour port d'armes prohibées.

Aujourd'hui, le *Petit Marseillais* annonce qu'à la suite de démarches diplomatiques, M. Didier a été relâché et vient d'arriver à Marseille

Mort de la fille de Lafon

Nous apprenons la mort de Mme Marsaud, fille de Lafon, de la Comédie-Française, décédée dans sa propriété de Tayac (Gironde).

Mme Marsaud était un peintre d'un talent remarquable, et ses expositions aux Salons de 1836 et de 1839 lui avaient valu les médailles de troisième et de deuxième classe.

La mère de M. Saint-Genest

Hier ont été célébrées, à l'église Notre-Dame de Passy, les obsèques de Mme Bucheron, née de Lapparent, mère de notre confrère Saint-Genest.

Le cercueil, qui avait été exposé à la maison mortuaire, 13, rue Mozart, disparaissait complètement sous les couronnes et les bouquets envoyés à profusion par les nombreux amis de la défunte.

Parmi les assistants qui se pressaient dans la petite église de Passy, nous avons remarqué :

MM. le maréchal Canrobert, le général Ducrot, le général Bourbaki, le général du Barail, le général de Rochebouët, le général Jollivet, le colonel Tiersonnier, M. Buffet, le comte Dumas, Paul Déroulède, Ducâtel, le R. P. Vallée, MM. Davrille des Essards, avocat, rédacteur du *Gaulois*, Hervé, directeur du *Soleil*; J.-J. Weiss, Cuvillier Fleury, le lieutenant-colonel Dulac, etc., etc.

Citons également les élèves de l'école de M l'abbé Roussel et plusieurs députations des écoles libres de Paris.

A la suite de ce scandale, le conseiller de l'ambassade russe Arapoff et l'attaché naval Newaskowitsch devront quitter leur poste pour s'être compromis avec Meiling.

La famille Magne

La mort frappe sans merci dans les rangs de la famille Magne.

Dernièrement, nous annoncions deux deuils qui atteignaient cette famille. Il faut enregistrer encore la mort de Mlle Magne, sœur de l'ancien ministre des finances, en religion sœur Anne-Madeleine, décédée au couvent de la Visitation, à Bergerac. Une belle-sœur du ministre, également religieuse dans le même couvent, est à toute extrémité.

ÉTRANGER

Le bill de coercition

Londres, 23 juin.

Chambre des communes. — M. Morgan propose un amendement à l'article 12 du bill de coercition, étendant à l'Angleterre le droit d'expulser les étrangers dangereux pour la paix publique.

M. Gladstone déclare que le gouvernement accepte cet amendement, mais il désire que cette question ne soit pas résolue actuellement et que la décision à intervenir ne soit prise que lorsque le rapport sur le bill viendra en discussion.

L'amendement de M. Morgan est adopté par 228 voix contre 51.

La suite de la discussion du bill de coercition est ajournée à ce soir.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi tendant à autoriser le département de la Haute-Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

Loi portant : 1° ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 990,000 francs pour la construction de l'école centrale des arts et manufactures ; 2° ouverture sur le budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures, pour l'exercice 1882, d'un crédit de 1 million 120,000 francs, pour le même objet.

Loi portant ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 50,000 francs, pour subvention à l'exposition générale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts industriels, organisée par la Société philomatique de Bordeaux.

Arrêté déclarant vacante la chaire de littérature latine et institutions romaines de la Faculté des lettres de Poitiers.

Décision autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux.

Décision autorisant la création d'une recette simple de 4e classe des postes.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier.*)

Conseil des Ministres

Paris, 24 juin, 12 h. 40.

Le conseil des ministres tenu ce matin l'Elysée s'est spécialement occupé des affaires d'Egypte.

M. L. Say a déclaré que tous les rapports, relatifs aux différents budgets, pourraient être déposés du 3 au 5 juillet. La discussion pourrait commencer le 8 du même mois pour se terminer vers le 25.

A l'issue du conseil, M. de Freycinet a eu une conférence avec Lord Lyons.

La Conférence

Constantinople, 24 juin, 1 h. 15 soir.

Dans la première réunion de la conférence qui a eu lieu hier au sujet des affaires d'Egypte les pouvoirs ont été échangés.

La Conférence a notifié officiellement sa constitution à la Porte.

Un secret absolu sera gardé sur les délibérations, qui seront activement poursuivies.

En Egypte

L'*Agence Havas* nous transmet cette dépêche :

Alexandrie, 24 juin, matin.

Beaucoup de personnes doutent de la solidité du nouveau cabinet. Mais on s'accorde à reconnaître qu'il offre des garanties d'ordre pour un certain temps.

On rend justice à la bonne volonté de Ragheb.

LE LIVRE JAUNE

Paris, samedi, 1 h. 35 soir.

Le *Livre jaune* vient de paraître. Il va depuis le 15 décembre 1881 jusqu'au 11 mars 1883. Il reproduit les dépêches adressées par M. Gambetta, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères, au représentant de la France à Londres. Ces dépêches demandaient l'établissement d'une entente anglo-française en vue des événements d'Egypte.

A la date du 6 janvier, lord Lyon informe le cabinet français que l'Angleterre adhère à la note de M. Gambetta, en date du 30 décembre, sur les instructions à envoyer aux agents français et anglais résidant en Egypte; mais le ministre de Londres fait à cette adhésion une réserve : c'est que le gouvernement anglais ne doit pas être considéré comme s'engageant à quelque mode particulier d'action si une intervention effective est jugée nécessaire.

Le 13 janvier, M. Gambetta écrit à M. Challemel-Lacour, à cette époque ambassadeur de France à Londres, que Lord Lyons avait demandé qu'une seconde note explicative de la première fût envoyée au Caire. M. Gambetta s'y oppose mais il insiste pour qu'aucune divergence de vues ne survienne entre la France et l'Angleterre ici ou au Caire.

Le 16 janvier, M. Challemel-Lacour déclare à M. Gambetta que Lord Granville attache la plus grande importance à ce que l'entente des deux puissances soit, non seulement réelle, mais aussi, apparente.

Le 17 janvier M. Challemel-Lacour écrit au gouvernement français, que, malgré la déclaration précédente, il n'a pas trouvé les dispositions de Lord Granville entièrement satisfaisantes ; ce dernier, en effet, entend que la note collective des deux pays ne doit être considérée que comme un encouragement purement platonique, n'impliquant la promesse d'aucune sanction ; il n'a jamais pensé que la note proposée par M. Gambetta soit d'aucune utilité ; mais il a tenu à donner un témoignage du désir de l'Angleterre de marcher d'accord avec la France.

A la date du 3 février, M. de Freycinet, qui a succédé à M. Gambetta au pouvoir, raconte à M. Challemel-Lacour un entretien qu'il a eu avec lord Lyons, entretien dans lequel ce dernier a confirmé l'interprétation de l'ambassadeur français sur la portée de l'adhésion de lord Granville à la note identique. Lord Lyons déclare que lord Granville a entendu réserver expressément non le mode d'action, mais le principe même de toute action.

Le gouvernement anglais n'a pas voulu s'engager d'avance dans une action matérielle quelconque.

Il résultait de cet entretien que l'accord existait entre la France et l'Angleterre sur trois points : 1° Les deux pays réservaient leur adhésion à toute action effective ultérieure ; 2° ils répugnaient à l'emploi des moyens coercitifs; 3° ils étaient opposés à l'envoi de troupes turques en Egypte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 24 juin 1882

Présidence de M. BRISSON.

BRUITS DE COULOIRS

M. Barodet a terminé le classement des professions de foi électorales. Son travail sera prochainement distribué.

Le « Livre Jaune », qui a été distribué aujourd'hui, contient des documents au sujet de l'Egypte depuis le 15 novembre 1881 jusqu'au 11 mars 1882.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

LA PRESTATION DE SERMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° du projet de loi ; 2° des propositions de loi de MM. Jules Roche, Delattre et Lacôte, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux.

M. Jules Roche repousse le projet du gouvernement auquel il reproche de violer la liberté et d'influencer l'esprit du juge.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 24 juin 1882

Présidence de M. LE ROYER.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

LA MORT DE M. TOUPET DES VIGNES

M. Le Royer annonce la mort de M. Toupet des Vignes, l'un des questeurs du Sénat, et sénateur des Ardennes. Le président prononce son éloge funèbre, dans lequel il vante surtout la loyauté du défunt.

BONS DE POSTE DE SOMMES FIXES

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création de bons de poste de sommes fixes.

LE CUMUL

M. de Saineuve dépose une résolution demandant qu'il soit interdit aux sénateurs de faire partie des entreprises financières, industrielles et commerciales.

La prochaine séance est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 3 h. 30.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Buenos-Ayres, 24 mai.

Nos derniers avis étaient du 4 mai.

Laines en suint. — Les arrivages commencent à se faire de plus en plus rares. Malgré des existences très-restreintes, nous avons noté cette quinzaine beaucoup de froideur de la part des quelques acheteurs qui nous restent. Les quelques bonnes laines, qui de temps à autres sont présentées à la vente, trouvent encore preneurs avec assez de facilité, mais à prix plus faibles que ceux cotés dans nos précédents avis. Par contre les lots secondaires à inférieures sont de vente très-difficile.

Nos cours actuels sont pour laines supérieures, classe du Hâvre de 95 à 102 p°. Pour bonne prima pour le Hâvre on a payé de 88 à 91 p° et de 80 à 86 p°, pour marchandise courant à secondaire. On a fait pour Anvers les bonne prima de 82 à 83 p°, pour marchandise courant à moyenne de 76 à 80 p° et pour blocs moyens à secondaires de 70 à 75 p°. Les lots lourds et inférieurs se sont vendus de 63 à 68 p°.

Laines d'agneaux, sans chardons, selon classe et qualité de 80 à 86 p°, avec quelques chardons 72 à 78 p°, chardonneux 63 à 70 p°, très-chardonneux 50 à 62 p°.

Entrées de la quinzaine 80,000 arr. Ventes: 90,000 arr. Existence tant sur place, qu'en magasins 150 à 160,000 arrobes.

Entrées générales de la saison 5,240,000 arr. dont 5,090,000 arr. de vendues, contre l'an dernier à pareille date 5,453,000 arb. d'entrée et 1,290,000 arb. en dépôts.

PRIX-COURANT DES LAINES
SUR LE MARCHÉS DE BUENOS-AYRES

Qualité supérieure..	rend.	moyen 40 0/0	37-43 0/0	90	10
Bonne marchandise.	—	35 —	33-38 —	80	05
Marchandise courte.	—	33 —	31-36 —	75	83
Qualité régulière...	—	31 —	29-34 —	68	82
Inférieure à régulière	—	29 —	28-30 —	—	—
Agneaux, sans graines	—		32-45 —	80	85
Id. avec graines	—		28-38 —	50	72

RENDUES EN EUROPE TOUS FRAIS COMPRIS
JUSQU'A LA VENTE

le kilo en suint de	2.06	2.36	le kil. en lavée de	5.57	5.48
—	1.86	2.16	—	5.64	5.68
—	1.76	2.02	—	5.64	5.61
—	1.63	1.90	—	5.62	5.59
—	—	—	—	—	—
—	1.47	1.96	—	4.50	4.35
—	1.27	1.71	—	4.53	4.50

Au change moyen de 5.20 le patacon or — et frêt par steamer, 25 fr. et 10 0/0.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 24 juin.

Ventes 1,800 b. Marché ferme.

Liverpool, 24 juin.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 24 juin.

New-York, 12 5/16.

Recettes 3,000 b.

New-Orléans low middling	88 »/».
Savanah » »	25 »/».

Cotons

Le Havre 23 juin.

Cotons (clôture) bonne demande, prix fermes. Vente de la journée 3000 balles.

On cote très ordinaire Louisiane disp. 84/50 à 85, sur juillet 81/25, sur oct. 82 les 50 kilos.

Liverpool, 23 juin.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 15,000 balles dont 3000 pour la spéculation et l'exportation et 12000 pour la consommation.

Marche ferme.

Importations du jour 12,000 balles.

Manchester, 23 juin.

Cotons filés et tissés, marché très fermme tendance hausse.

Marseille, 22 jinn,

Cotons calmes, prix fermes On a vendu 400 qtx les Tarsous machines de 135 à 140 et Kurrachée de 106 à 110 les 100 kilos

Rapport hebdomadaire

Liverpool, 23 juin.

Ventes générales de la semaines	114,000 bal
Dont pour la spéculation	20,000
Dont pour l'exportation	10,000
Dont pour la consommation	84,000
Doportation de la semaine	38,000
Stock de ce jour	900,000

On cote : Middling Cupland 6 7/8

Egyptien	8 5/8	Broach	—	New-Orl. 7	1/16
Smyrne	—	Pernamb. 7	5/16	Oomraw. 4	1/2
Dholleral	—	Macelo 7	5/16	Kurrachée 0	0/0
Bengale	3 5/8			Bahia	

Produits divers

Froments Peu d'affaires les qualités moyennes sans changement, les belles sortes sont fermes.

Seigles faibles,

Pétrole tendance ferme.

Disp. 17 3/4, courant 17 3/4 juillet 17 3/4; août 18 0/0, sept. 18 3/8; oct. 00/00; 4 dern. 18 5/8.

Sucre tendance calme.

Disp. 55,50.

Oct-déc. 52,87.

Cafés soutenus. On a vendu 408 sacs Santos à 20 1/2 cents le 1/2 k. acq.

Londres, 23 juin.

Temps couvert.

Mark-Lane. — Froments. — Anglais et étrangers affaires lentes, prix tenus aux cours précédents.

Orge ferme, dnns quelques cas prix en hausse.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 31270 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché soutenu.

Cargaisons à vendre 0, arrivées 2.

Londres, 23 juin.

Sucres bruts et cristallisés lourds tendance à la baisse.

Sucre de bettrerave plus ferme. Vn cote allemand nouvelle recolte 2094.

Sucres raffinés bonne demande aux pleins prix précédents.

Sucres en pains calme

Liverpool, 23 jinn.

Froments bonne demande blancs en hausse de 1 penny, roux fermes aux pleins prix précédents.

Farine ferme.

Maïs en hausse de 3 den

Amsterdam, 23 jinn.

Cafés tendance soutenue. On cote Java bon ordinaire 27 1/2 cents le 1/2 kilo acq.

Sucres tendance très calme affaires nulles. On cote Java